

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 509
Marseille, le 13-14-15 juin 2025

RESOLUTIONS

Document approuvé le 15 juin 2025.

Classification du document : public

Réunion du vendredi 13 juin 2025, 18h00-20h00 – CDN restreint et apparentés

Présents :

ALLEGRE Sébastien - CORBE Anne (visio) - DI MEGLIO Frédéric - DELMAS Éric - FELIX Valérie - FERRETTI Jean-Lou - GRANDJEAN Bruno - HECQUET Céline (visio) - HEIDT Valérie - LAMERAT Patrick - LEBRET Joël – MARAN Vincent - MARGOUET Chantal - MATYKOWSKI Isabelle - PENVEN Stéphanie - PISTOLET Julie - ROPERT Yvon - SCHITTLY Bernard - SERVAL Emmanuel - SWOBODA Claire (visio) - ZIANE Myriam

Absents : CUVELIER Sarah - MEYER Hugo

Excusés : - DUPRAT Justine – MATHIS Samuel - PHILIPPE Claude - ROUVIER Béatrice

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargé de mission
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

1 - Info personnel salarié, mouvements, relations élus / Vente du local 24/4 (Directrice)

La Directrice présente la situation du personnel :

- Sandra, cheffe comptable, sera absente à partir du 27 juin pour une période indéterminée. Le service comptable sera sous tension.
- Départ de Rihem (boutique/compta) fin août, remplacement en cours mais difficile avant l'été.
- Départ de Cédric (service licences et brevets) au 25 avril, non remplacé en accord avec Rachida.
- Embauche de Jean-Charles au 1er juin pour la communication digitale et iconographie (auparavant était prestataire depuis septembre 2024).

Relations avec les élus :

- Il est demandé de ne pas solliciter directement les salariés pour éviter la surcharge, mais de passer par Sophie ou Jean-Lou.
- Cas particulier d'Alain DELMAS, chargé de missions dépendant du président, à ne pas solliciter directement sauf par le président, le DTN ou Bernard.
- Création d'un mail générique pour le pôle communication afin d'éviter les sollicitations individuelles.

Vente du local federal :

- Signature le 30 avril pour 282 300 € (125 m² sur 700 m²).
- Frais annexes (géomètre, nettoyage, travaux, agence) : environ 9 700€.

- Remerciements appuyés à Sophie pour la gestion complexe du dossier (multiples réunions, négociations, obstacles juridiques et syndic).

L'argent de la vente ne rentrera pas intégralement en trésorerie à cause des amortissements, mais permettra des investissements dans l'organisation des locaux du siège national.

2 – Points du Président :

- 4 mars : AG du CNML (Conseil National Mer et Littoral) au Ministère Transition Ecologique, importance stratégique, réélection de la députée Sophie Panonacle comme présidente.
- 19 mars : Toulon Entex 50 au Cephismer (sauvetage sous-marin à 200m, relayé dans Subaqua).
- 25 mars : Rencontre avec le Préfet maritime de Méditerranée au siège de la fédération, ce qui est une grande première, présence des présidents de régions littorales
- 1er avril : AG de l'UCPA (représentée par Chantal MARGOUET), parité imposée au CA.
- 1er avril : 1^{ère} rencontres nationales Sport et Biodiversité au CNOSF, table ronde nationale sport et biodiversité avec intervention de la fédération, mise en avant du mot "études" dans l'acronyme fédéral.
- 2 avril : Comité de pilotage Fête Mer et Littoral à l'Assemblée Nationale, puis réunion sur l'immersion de navires récifs artificiels avec la présidente du CNML pour envisager la création d'un groupe de travail au CNML.
- 7 avril : Rencontre avec Aqualung, préparation d'événements de partenariat.
- 7 avril : Travaux sur projet Erasmus+ Jeunesse, validation obtenue par l'Europe.
- 8 avril : Sanction d'un entraîneur du Pôle France pour propos discriminants, gestion de crise.
- 10-11 avril : Rendu de l'étude d'impact social et économique du sport (Cosmos, France Active), rencontre avec la ministre des sports (prochaine rencontre privée prévue le 15 juillet). Déminaire du Cosmos.
- 24 avril : Enregistrement d'une émission Sud Radio sur biodiversité et santé mentale, diffusion le 18 mai (600 000 auditeurs, relais YouTube).
- 28-29 avril : Avec le DTN, réunion productive avec l'ANS, félicitations sur la haute performance. Puis réunion à la Direction des sports avec Directrice et différents bureaux : félicitations pour notre évolution.
- 6-11 mai : AG de la CMAS en Egypte, voir plus loin. Décision d'organiser l'AG CMAS avril 2026 à Bordeaux (première fois en France).
- 16 mai : Rencontre au Musée de la Marine de Toulon, perspectives de collaboration.
- 19 mai : Jury de Thèse Sciences économiques sur résolution stress au travail et plongée.
- 21 mai : UCPA commission projet éducatif
- 22 mai : Signature sous l'eau à Bendor de la convention de partenariat avec Aqualung, et médiatisation.
- 23 mai : Conférence à la Sorbonne sur le stress post-traumatique et plongée, Président puis Président adjoint.
- 23 mai : Visio sur la mission durable mer et littoral, intégration croissante de la fédération dans les politiques de développement durable.
- 28 mai-1er juin : Déplacement pour tout le Championnat de France de sport subaquatique à Limoges (apnée, nage avec palmes, PSP).
- 2 juin : Grand oral du CNOSF, analyse des candidatures présidence CNOSF.
- 3 juin : Colloque dopage, sport et santé mentale, importance de la santé mentale pour 2025.
- 4 juin : AG CIAA (Conseil Interfédéral Activités Aquatiques), Patrick Lamerat élu représentant.
- 5 juin : Participation à l'UNOC à Nice, faible affluence mais forte valorisation institutionnelle.
- 12 juin : Réunion avec l'OFB sur le programme "Ambassadeur" ancien Partenaire engagé pour la nature, adaptation des engagements développement durable.
- 12 juin : Comité direction CMAS en visio pour l'Apnée internationale.
- Finalisation du canevas des statuts pour les régions et départements, version 11 envoyée aux présidents des OD.

3 – Points du Secrétaire Général :

Bilan des licences au 1^{er} juin :

Baisse de licences de septembre à juin vs la saison dernière (0.87%).

Du 01-09-2018 au 31-05-2019	127 328
Du 01-09-2019 au 31-05-2020	120 876
Du 01-09-2020 au 31-05-2021	91 592
Du 01-09-2021 au 31-05-2022	114 776
Du 01-09-2022 au 31-05-2023	120 302
Du 01-09-2023 au 31-05-2024	123 325
Du 01-09-2024 au 31-05-2025	122 252

Décrochage brutal entre décembre et janvier (manque de 1 000 licences), retour à la normale ensuite.

Causes évoquées : accès aux piscines, fermeture de clubs, problèmes de créneaux.

Prévisionnel 2024 : 133 500 licences contre 134 500 en 2023, prévision initiale à 135 000.

Impact financier : manque à gagner de 27 000 € à 40 000 € selon les calculs.

Bilan des brevets au 1^{er} juin :

Baisse de 2 000 brevets, 38 406 contre 40 583 l'année dernière à la même date (baisse de 5.4%, analyse en cours pour identifier les catégories les plus touchées.

BREVETS TOUTES COMMISSION	ANNEE
38 406	2024-2025
40 583	2023-2024
38 557	2022-2023

Concurrence accrue des certifications PADI, SSI, ANMP, notamment grâce à la simplicité de leur délivrance et à la digitalisation. Perte de parts de marché avec les difficultés de notre SI depuis 2019.

Proposition de créer un groupe de travail sur la licence et les freins à la délivrance.

Présentation du calendrier 2025-2026 :

- Forum des OD et Conseil des Commissions : 20-21 septembre (Paris).
- Prochain comité directeur national : 10-12 octobre à La Grande-Motte.
- AG nationale à Annecy, comité directeur la veille 5, 6 et 7 décembre 2025.
- CDN de février : 6-8 février 2026 (lieu à confirmer, probablement Marseille).
- CDN de juin : 12-14 juin 2026 (lieu à déterminer, Marseille en option).
- Discussion sur le coût élevé des CDN élargis (plus de 40 000 €), réflexion sur la prise en charge des régions.

ATP Pass Outremer : Point. Pour les SCA 15 euros pour l'ATP uniquement pour la Martinique comme OD Outre-Mer pilote : à partir du 1^{er} septembre 2024, 38 ATP Pass OM. Poursuite d'une année supplémentaire.

4 - Points du Trésoriers Général et Adjoint :

Situation financière :

- Augmentation des charges de 500 000 € et des produits de 493 000 € (écart de 14 000 €).
- Près de 4,9 millions engagés sur l'année, croissance d'activité de 6% (hors événement exceptionnel).
- Recettes en hausse grâce à l'augmentation du prix de la licence (+100 000 €), subventions (dont Erasmus One Health) (+284 000 €), Subaqua numérique (+10 000 €).
- Dépenses : reconstitution de stocks (+120 000 €), activité commissions et championnat du monde NAP (+436 000 €), investissement carnet de plongée ZOL (60 000 €), service communication (+70 000 €).
- Conclusion : équilibre fragile, nécessité de maîtriser les charges et de maintenir la croissance des licences et certifications.
- Budget des commissions à 50% de réalisé au 31 mai, demandes très ambitieuses pour 2026 : arbitrages nécessaires, certaines commissions sont très peu génératrices de recettes. Réunion avec chaque CN, les Trésoriers, le DTN et le Président fin juin pour le prévisionnel 2026.
- Comment prioriser les demandes des commissions ?
- Quelle stratégie pour augmenter les recettes hors licences ?

5 – Prix des licences, titres, affiliations pour saison 2026 :

Prix des Licences pour prochaine saison :

Augmentation des licences selon l'inflation INSEE (+1%, arrondi au 0,50 € supérieur).

Licence Adulte : 48,50 €

Licence Jeune : 30,50 €

Licence Enfant : 14,00 €

Licence Aidant : 20,50 €

Licence Passager : 50,00 €

Pas d'augmentation des cartes (restent à 16 €) ni des affiliations.

Augmentation du pass-plongée de 16 à 18 €.

Noter que l'augmentation probable de la RC (responsabilité civile) de 5,6% est non répercutée sur la licence pour année 2026.

Discussion sur la possibilité d'une licence étudiante ou famille, à étudier.

Même taux de rétrocession sur licences pour les OD que saison passée et actuelle.

Résolution 25/022 prix licence et rétrocessions :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Communication sur les tarifs destinée aux clubs et OD va être faite pour la saison à venir 2026.

Préparation AG décembre, prévoir un vote pour une augmentation supérieure à l'inflation en 2027, pour rattraper la hausse de la RC.

6 - Point sur politique Jeunesse (C. Hecquet)

Présentation du plan jeunesse, élaboré avec Justine et Valérie, suite à des échanges avec les commissions nationales et le comité directeur :

Constats : baisse du nombre de jeunes licenciés, iniquité d'accueil selon les régions, disparité selon les activités.

5 axes du plan :

1. **Recenser** : recensement national des jeunes, définition du périmètre d'âge (12-16 ans, voire jusqu'à 25 ans), cartographie des clubs accueillant des jeunes, analyse des certifications, taux de féminisation, identification des zones d'ombre.
2. **Valoriser** : mise en avant des activités jeunes, centralisation d'un calendrier jeune, nomination de référents jeunes, poursuite du challenge Oxygène, développement des trophées jeunes, partenariats UNSS et universités.
3. **Soutenir** : accompagnement des commissions, régions, clubs, création de tutos et fiches techniques, retour d'expérience sur les nouveaux cursus, réflexion sur le RIFA jeunes, développement de packs découverte multi-activités, mutualisation des ressources, module spécifique pour l'encadrement des jeunes.
4. **Médiatiser** : création d'une charte graphique et d'un logo jeune, développement de la communication par et pour les jeunes (réseaux sociaux, ambassadeurs), articles dans Subaqua, création d'un réseau de référents et d'un comité jeunes.
5. **Responsabiliser** : développement durable, inclusion, éco-responsabilité, valorisation du bien-être, responsabilisation des jeunes dans les rôles de juge, arbitre, dirigeant.

Débats et retours :

1. Difficulté récurrente du recensement des référents jeunes OD, nécessité de revoir la méthode.
2. Exemples de bonnes pratiques (Grand Est, Corse, etc.), importance des partenariats avec l'UNSS et les rectorats.
3. Réflexion sur licence famille, licence à coût réduit pour les jeunes, réflexion sur la mobilité et l'attractivité.
4. Importance de la communication et de l'identité visuelle pour les jeunes.
5. Nécessité d'impliquer les clubs dans la politique jeune.

Questions ouvertes :

- Quelle méthode pour améliorer le recensement des référents jeunes ?
- Quel périmètre d'âge retenir pour la politique jeune ?
- Comment impliquer davantage les clubs dans la dynamique jeunesse ?

Réunion du samedi 14 juin 2025, 9h00-13h – CDN restreint et apparentés

Présents :

ALLEGRE Sébastien - DI MEGLIO Frédéric - DELMAS Éric - FELIX Valérie - FERRETTI Jean-Lou - GRANDJEAN Bruno - HECQUET Céline (visio) - HEIDT Valérie - LAMERAT Patrick - LEBRET Joël - MARAN Vincent - MARGOUET Chantal - MATYKOWSKI Isabelle - PENVEN Stéphanie - PISTOLET Julie - ROPERT Yvon - SCHITTLY Bernard - SERVAL Emmanuel - SWOBODA Claire - ZIANE Myriam

Absents : CUVELIER Sarah - MEYER Hugo

Excusés : CORBE Anne - DUPRAT Justine - MATHIS Samuel - PHILIPPE Claude - ROUVIER Béatrice

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargé de mission
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

1 - Règlement Oxyjeunes 2025 (V. Heidt)

Modifications du règlement national pour le challenge Oxyjeunes National prévu le 19 octobre 2025. 8 régions participantes, certaines ont déjà fait leur sélection.

Suppression du "plongeur de bronze" et du CACI pour les jeunes découvrant la course hawaïenne non autonomes (accompagnés d'un moniteur).

Pour les jeunes en autonomie : maintien de l'exigence "plongeur de bronze" et CACI à jour.

Sur demande du DTN, modification de la présentation des catégories d'âge dans l'objectif de se conformer au règlement sportif général de la fédération et de calculer la catégorie d'âge en référence à l'âge athlétique (saison sportive – année de naissance) et non au regard de la date de naissance.

S'agissant d'Oxyjeunes 2025, la saison de référence sera par conséquent 2025 quand bien même celui est organisé en octobre 2025 soit début de saison sportive 2026. Le calcul de la catégorie d'âge se fera donc sur la base "2025 moins l'année de naissance".

Validation demandée au comité directeur sur la feuille de route Politique Jeunesse et sur l'évolution du règlement Oxyjeunes.

Résolution 25/023 Politique Jeunesse et Evolution règlement Oxyjeunes :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

2 - Point d'étape sur Mixité et Féminisation (Isa Matikowski)

Travail collectif avec Joël, Valérie, Myriam.

Objectif : plan national de mixité à l'automne, inspiré du plan 2014-2017.

Bilan : progression lente de la féminisation (32% à 34%).

Parité respectée au niveau national dirigeants, mais perte de parité dans l'encadrement technique et les collectifs nationaux.

Contexte national des fédérations pour l'Agence Nationale du Sport : obligation de flécher 20% des crédits parts territoriales vers la féminisation sous peine de pénalité.

Pistes d'action :

- Valorisation des figures inspirantes, concours photo, journées découvertes, formations, réseaux d'ambassadrices, objectifs chiffrés.
- Pratique familiale, sport santé, fit palme, sirène et triton.
- État des lieux des discriminations à approfondir.
- Développement de contenus visuels, pour réseaux sociaux, s'appuyer sur les journées du sport féminin (janvier) et la journée de la femme (8 mars).
- Importance de la pratique ludique et familiale, et de la montée en compétence des femmes dans l'encadrement.
- Sensibilisation au "bien vivre ensemble" dans les formations, label école inclusive.
- Développement d'activités inter-commissions, mentorat, partage d'expériences, création d'un réseau de référents féminisation.
- Création d'un trophée national sur la féminisation.

Discussion sur la nécessité de démystifier l'accès aux niveaux d'encadrement pour les femmes.

Travail sur le développement de la Fit'Palme.

Résolution 25/024 feuille de route :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

3 - Point sur Sirènes et Tritons (M Ziane)

Objectif : intégrer et structurer la pratique du mermaiding/sirène et triton dans la fédération.

- Pratique en forte croissance, notamment chez les jeunes et les femmes, mais aussi chez les adultes.
- Vigilance sur la protection des pratiquants et éviter les dérives commerciales/glamour.

- Nécessité de recenser les clubs pratiquant l'activité (11 identifiés, peu de réponses au questionnaire).
- Comparaison des cursus existants chez SSI et PADI (dès 6 ans, plusieurs niveaux, distinctions piscine/mer).
- Importance de la sécurité, notamment pour les enfants (barotraumatismes, ventilation, etc.).
- Discussion sur la dénomination à adopter.

Propositions :

- Mieux identifier les clubs, organiser une journée d'échange, mettre à jour la page fédérale, articles de valorisation, rédaction de cursus de formation adaptés.
- Création d'une mission transversale "Mermaiding" avec budget dédié pour saison 2026.

Groupe de travail Myriam ZIANE et Claire SWOBODA.

Choix du nom de l'activité : « Mairmading pratique sirènes et tritons ».

Mission transversale pilotée par le CDN.

Résolution 25/025 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

4 - Point sur carnet de plongée avec Zol et Perméable (JL Ferretti)

Historique : carnet web créé avec ZOL il y a 6 ans, financé en partie par l'ANS et Aires Marines Protégées.

Deux volets : carnet bleu (logbook classique) et carnet vert (CROMIS, science participative).

CROMIS permet l'observation, la validation et la remontée d'informations au Muséum (INPN), gestion des engins de pêche perdus, espèces exotiques, etc.

Problème de validation des sites de plongée : une seule personne (Patrick Giraudeau) gère la validation nationale, besoin d'aide identifié. Demande d'aide auprès des régions en 2025 sans succès (!)

8 000 utilisateurs sur 138 000 licenciés, progression lente malgré 20 000 N1 formés/an.

Problème d'ergonomie et d'architecture du carnet web, nécessité d'une application smartphone (iOS/Android). Appel d'offres remporté par Perméable 1^{er} trimestre 2025, mais nécessité de rendre l'application ISO avec le web de ZOL, ce qui a généré des retards et des surcoûts toute l'année 2025.

Application prête depuis décembre, en attente de mise en ligne sur les stores pour test.

Réflexion en cours sur la fusion des différents carnets (bleu, vert, rando) pour simplifier l'écosystème. Problèmes techniques et de parcours utilisateur identifiés (ex : invitation de plongeurs, gestion des sites, etc.).

Discussion sur la nécessité de clarifier les publics cibles (grand public vs. scientifiques).

Voir pour obligation d'intégrer la sensibilisation au carnet de plongée dans les cursus de formation technique, apnée, pour les initiateurs, guides de planquées, MF1, MEF1 ...

5 - Évolution des Statuts Club France (A Delmas)

*Club France International : regroupe associations à l'étranger non éligibles SCA, 22 structures, modification statutaire pour intégrer les demandes de l'assureur (précisions sur l'assurance).

*Club France National : délivre des licences directement, problème suite à la suppression du statut de membre associé (réforme statutaire de 2022).

Solution : création de sections au sein du Club France national pour intégrer les structures non associatives (notamment clubs de l'armée).

Modification statutaire validée pour permettre la régularisation de la situation de 20 à 25 structures.

Actualisation des Statuts des Clubs France.

Résolution 25/026 :
Contre : 0 Abstention : 0
Vote : Adopté à l'unanimité

6 - Délégation para sports Apnée et NAP et ressources financières FFESSM (DTN et Président)

Volonté initiale de prendre la double délégation du para-plongée handisport et sport adapté dont le para-apnée et le para-nage avec palmes.

Après consultation récente de l'ANS et de la Direction des Sports : le DTN a obtenu confirmation qu'aucun financement ni aucune RH CTS n'était à espérer pour faire face aux obligations de cette double délégation.

Le DTN estime à au moins 200 000 € les coûts annuels pour développer cette pratique compétitive, organiser une animation nationale de qualité et mettre en place un dispositif de préparation et d'accompagnement des équipes de France de para-apnée et de para-nage avec palmes.

Décision soumise au vote : Malgré la volonté politique initiale, la réalité du terrain en l'absence de financement de l'État et de RH dédiées engendre la décision ne pas demander la délégation pour l'Olympiade, continuer néanmoins à développer le Handisub en partenariat avec FFH et FFSA, sans les contraintes de la délégation.

Résolution 25/027 : Pas de demande de délégation para-apnée et para-nage avec palmes.
Contre : 0 Abstention : 0
Vote : Adopté à l'unanimité

7 - Points du DTN

Point sur les subventions publiques de l'État (MS et ANS)

Le DTN rappelle le niveau de soutien de l'État en 2024 à savoir 1 669 402 € :

- Parts territoriales : 638 600 € (bénéficiaires : clubs affiliés et OD)
- Contrat de développement : 118 000 € (bénéficiaire : fédération)
- Contrat de performance : 165 000 € (bénéficiaire : fédération / disciplines reconnues de haut niveau : NAP, AP, HS)
- Contrat de performance / Accession nationale au haut niveau : 9 000 € (bénéficiaires : clubs élites d'accès national identifiés dans le PPF)
- Aides personnalisées : 25 000 € (bénéficiaires : sportifs listés de haut niveau)
- Contrat d'insertion professionnelle (CIP/CAE) : 57 902 € (bénéficiaires : sportifs listés de haut niveau)
- Appels à projets ANS : 35 000 € (bénéficiaire : fédération > Transformation numérique : Subaqua numérique / Relations internationales : sport santé et francophonie)
- Valorisation moyenne masse salariale des 7 CTS dont DTN placés auprès de la fédération : 620 900 € (bénéficiaires : fédération et COREG)

Hormis le contrat de développement qui est très faible depuis toujours, eu égard à la surface de notre fédération, nous nous plaçons relativement bien dans la hiérarchie des 23 fédérations non olympiques reconnues de haut niveau en termes de soutien (rang 4), la 1^{ère} étant le Karaté avec un soutien à hauteur de 2 886 720 €.

Le DTN identifie des pistes de travail afin d'améliorer ce soutien étant précisé que les marges de manœuvre sont réduites, l'État ne faisant que reconduire l'existant (au mieux) d'une année l'autre sans prise en compte de la réalité des actions conduites par les fédérations dans la mise en œuvre des politiques publiques sportives. La FFESSM n'ayant historiquement pas recherché ce soutien dans le passé, ni en financement, ni en RH CTS, il est par conséquent très compliqué de faire évoluer la situation depuis 2021 d'autant que notre fédération n'est pas olympique ce qui réduit très

significativement le niveau de soutien et rend impossible l'accès à nombre de dispositifs d'accompagnement.

Les priorités :

- Passer l'effectif cible CTS de 6 à 8 suite au recrutement d'un nouveau CTS à l'issue du concours du professorat de sport 2025 (poste ciblé développement plongée)
- Augmenter le contrat de développement (rappel : pour 1€ de subvention, la fédération doit ajouter 1€ sur ses fonds propres)
- Réussir à négocier un plan annuel équipement « station de gonflage » auprès de l'ANS
- Plus répondre aux appels à projet ANS, Erasmus + Sport ou Jeunesse, Fond Vert (mais nécessite un gros travail, pas de salarié en interne pour produire des dossiers éligibles, cela repose sur Président et DTN).

Concernant le contrat de développement, celui-ci sera négocié cet automne une fois les différents projets identifiés dans le PSF précisés et plus particulièrement ceux liés au rajeunissement, à la féminisation, au mermaiding, au sport santé, au handisub ou encore au projet d'école du sous l'eau (aisance aquatique)...

Recrutement d'un nouveau cadre d'État (CTS)

Le DTN fait état du projet de profil de poste du futur CTS qui sera recruté à l'issue du concours du professorat de sport 2025 (résultats à l'issue des épreuves d'admission qui se terminent le 27 juin 2025). Il s'agira d'un poste de conseiller technique national placé auprès de la DTN à Marseille

En appui au DTNA, ses missions prioritaires seront axées sur le développement de la pratique en général et plus particulièrement de la plongée scaphandre, le soutien aux COREG dépourvus de CTS, les équipements, l'accès aux sites de pratique et l'adaptation au changement climatique.

Point l'état d'avancement de la réforme des diplômes professionnels :

Les projets d'arrêté ministériel des BP plongée scaphandre et BP plongée sans scaphandre en Blocs de Compétences (BC) (ce seront dorénavant 2 BP dissociés et non un seul BP à 2 options comme actuellement) devaient passer en commission consultative paritaire (CPC) fin juin pour validation (probable report à la CPC de septembre).

Nous avons trouvé un consensus avec les autres membres du Groupe Technique (GT) sur l'évolution vers un BP scaphandre autonome dans la zone 0/20 m (encadrement, enseignement, direction de plongée). Nous avons fait part avec le président fédéral de notre profond désaccord concernant le projet porté par le ministère d'associer un certificat complémentaire (CC) 20–40 mètres au BP plongée avec scaphandre. Nous souhaitons, en accord avec l'ANMP et la FSGT et le soutien de partie des OF une filière qui clarifie et valorise les différences métiers entre le BP et le DE.

Il est rappelé comme pour toutes les fédérations sportives que les équivalences de droit entre nos diplômes fédéraux et des blocs de compétences du BP ou du DE ne sera pas possible. L'enjeu est aujourd'hui de travailler un référentiel qui permette d'officialiser dans le cadre des arrêtés des allègements de formation et de partie des certifications afin d'éviter que ces allègements soient du seul ressort des OF.

Ce sujet est à l'ordre du jour de la rencontre du président fédéral et du DTN avec la ministre le 15 juillet prochain.

Le DTN fait état des flux de formation BP, DE, CC profondeur et DES depuis leur création au 31 décembre 2024. Il fait de même état des cartes professionnelles actives avec un comparatif sur les 3 dernières années (4419 cartes pro au 31/08/2024 contre 3557 en 2022).

S'instaure un débat sur l'état de l'équilibre / déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi et la création d'une filière de formation au MF1 « accélérée » pour nourrir les flux de formation (moins de 30% des stagiaires en formation font un cursus complet).

8 - Appel à concurrence pour les Assurances (Président et Directrice) 23/4 et 4/6

- Appel à concurrence sur la RC, AIA et assistance par l'intermédiaire de notre courtier Laffont, en un lot unique. Parution sur l'Argus des assurances.

- Trois assureurs ont répondu : AXA France (retenu), Generali (refusé car pas d'assistance (!), exclusions géographiques, prime plancher élevée), HDI Global s'est retiré.
- AXA : augmentation de 5,6% sur la RC, 3% sur l'AIA, réduction de la prime plancher, extension de l'assistance possible, ligne dédiée FFESSM.
- Problème restant : exclusion des pays déconseillés par le ministère des affaires étrangères.
- Suppression d'un intermédiaire utilisé les olympiades précédentes, économie de 5 000 €.

Décision : AXA retenu, à finaliser.

9 - TIV et révision détenteurs (abus de prérogative) (A Delmas et Président)

- Problème de dérive des TIV (tendance à s'attribuer des compétences hors bouteilles métalliques mobiles).
- Rappel : le dispositif réglementaire TIV est imité aux bouteilles de plongée. Les bouteilles-tampons et les détenteurs ne sont pas concernés par ce dispositif.
- Entretien des bouteille tampons : inspections périodiques peuvent être réalisées par une personne compétente désignée par l'exploitant de la bouteille.
- Entretien des détenteurs : zone grise réglementaire, en plongée loisirs pas de périodicité réglementaire des entretiens, responsabilité de l'exploitant, importance de suivre les notices fabricants.
- Risque de concurrence déloyale avec les professionnels si la fédé forme à la révision des détenteurs.

Décision : Motion écrite pour rappeler que les TIV n'ont pas compétence sur les détenteurs, ni sur d'autres équipements. Prérogative de révision uniquement sur les blocs métalliques utilisés dans les appareils respiratoires de plongée (acier et aluminium).

Résolution 25/028 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

10 - Préconisations fédérales Randosub pour les SDJES Méditerranée (A Delmas et M Serval)

- Problème d'interprétation abusive des préconisations fédérales par certains SDJS.
- Clarification : un randonneur autour d'un bateau reste encadré s'il y a surveillance, pas besoin de diplôme spécifique.
- Mise à jour des fiches conseils, nettoyage des anciennes versions sur le site.

Retour positif des structures pro, pression des contrôleurs levée.

Réalisation de 4 fiches conseils. Elles sont faites pour conseiller les structures dans l'organisation de la pratique. Actualisation du MFT.

11 - Plan prévention anti-dopage et AFLD (B Schittly et DTN)

- Présentation du plan 2025 – 2029, proposé par Éric SARRAZIN – médecin en charge de la prévention dopage, qui s'inscrit dans la continuité du précédent
- Projet conforme aux attendus de l'AFLD
- Etat est fait du bilan du précédent plan et du retard pris malgré un bilan global positif des actions menées.
- Rappel de l'objectif prioritaire qui est de former tous les sportifs listés de haut niveau en 2025, ainsi que tous les sportifs sélectionnés en équipe de France, toutes disciplines confondues, et les membres des staffs équipes de France : ceux qui ne seront pas en capacité d'attester avoir suivi la formation prévention dopage (plate-forme AMA ou AFLD : ADEL, podium, fair-play) ne pourront pas honorer leur sélection et participer aux compétitions internationales 2025.
- Objectif d'augmenter le nombre d'éducateurs antidopage (passer de 2 à 4 au total), mutualisation possible avec d'autres fédérations.
- Implication des juges, arbitres, sportifs de haut niveau comme relais (devront à terme attester avoir suivi la formation prévention dopage pour valider leur diplôme).

- Budget essentiellement pour les frais de déplacement des référents antidopage fédéraux, formations gratuites.

Vote pour l'adoption du Plan de prévention anti-dopage 2025 - 2029.

Résolution 25/029 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

12 - CACI rectificatif (B Grandjean)

- Rectificatif suite à une controverse sur la mention des risques dans le certificat (secret médical, responsabilité du médecin).
- Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins : pas de rupture du secret, mais risque pour la responsabilité du médecin si les conseils ne sont pas exhaustifs.
- Nouvelle rédaction : mention générique des conseils éventuels, sans espace pour détailler.
- Validation par la CNPN (sauf 1 contre, 2 abstentions), puis par le comité directeur actuel.
- Problème dans une région, demande faite de recadrage auprès du président régional.

Discussion sur la difficulté à recruter des médecins fédéraux. Comment attirer de nouveaux médecins fédéraux ?

Décision pour le rectificatif sur la modification dans les conseils de prévention. Suivi de l'application du CACI dans toutes les régions.

Résolution 25/030 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

13 - Questions Diverses

Autonomie des mineurs et Nitrox :

- Problème d'interprétation juridique sur l'autonomie des mineurs de 16 ans et plus en plongée au nitrox en l'état actuel de la rédaction des textes du Code du Sport.
- En l'état, la fédération recommande la lecture « restrictive » du code du sport actuel, à savoir l'accès à l'autonomie pour ces mineurs uniquement en plongée à l'air.
- Demande de modification du Code du Sport envoyée par le DTN à la direction des sports pour clarifier l'exception et l'élargir au nitrox.

Attente de réponse.

Réunion du samedi 14 juin 2025, 15h00-19h30 – CDN élargi aux régions

Présents :

ALLEGRE Sébastien - DI MEGLIO Frédéric - DELMAS Éric - FELIX Valérie - FERRETTI Jean-Lou - GRANDJEAN Bruno - HECQUET Céline (visio) - HEIDT Valérie - LAMERAT Patrick - LEBRET Joël - MARAN Vincent - MARGOUET Chantal - MATYKOWSKI Isabelle - PENVEN Stéphanie - PISTOLET Julie - ROPERT Yvon - SCHITTLY Bernard - SERVAL Emmanuel - SWOBODA Claire - ZIANE Myriam

Absents : CUVELIER Sarah - MEYER Hugo

Excusés : CORBE Anne - DUPRAT Justine - MATHIS Samuel - PHILIPPE Claude - ROUVIER Béatrice

Assistaient également :

Alain DELMAS

Chargé de mission

Sophie MAES

Directrice

Richard THOMAS

DTN

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mr Thiery BERTRAND	Bourgogne Franche Comté
- Mr David CARTRON	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Christian JOLIVET	Centre
- Mme Chantal MARGOUET	Corse
- Mr Thomas ANTH	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Patrick LAMERAT	Ile de France
- Mr Joël LEBRET	Normandie
- Mr Marie Christine ORTOLE	Martinique - <i>Absente et excusée</i>
- Mr Laurent JUMELLE	Hauts de France - <i>Absent et excusé</i>
- Mme AUPETIT Amandine	Nouvelle Calédonie – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Renaud HELSTROFFER	Auvergne Rhône Alpes – <i>Absent et excusé</i>
- Mme Océane BIONAZ	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Claude JONAC	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

1- Résumé points importants et infos (Président / SG /TG)**- *Vente du local :***

La vente du local inutilisé a été finalisée le 24 avril pour un montant de 280 000 €.

La vente a nécessité deux ans d'efforts en raison de blocages auprès des syndicats de copropriété et de multiples notaires.

- *Tarifification des licences et assurance RC*

Application d'une augmentation de 1% liée à l'inflation sur les licences.

Maintien du pourcentage de rétrocession (33,3–33,5 %) pour OD (Régions et Départements).

Aucune modification sur le prix des affiliations.

En négociation sur l'augmentation de la RC (5,6 %) non répercutable sur la licence pour la saison 2026, devra être soumise à l'AG pour application saison 2027.

- *Règlement d'Oxyjeunes 2025 et projet Mermaiding*

Le règlement "Oxyjeunes 2025" mis à jour avec correctifs et précisions sur les modalités de la course hawaïenne et les catégories d'âge.

Validation de la feuille de route du Mermaiding avec la création d'une mission transversale (Sirène et Triton) intégrant un budget 2026. Quels indicateurs de succès utiliser pour mesurer l'impact de la mission Mermaiding ?

L'objectif est de renforcer la féminisation et d'attirer les jeunes au sein de la fédération.

- *Mise à jour du carnet de plongée et application mobile*

Mise à jour de la partie web du carnet de plongée avec des investissements conséquents (travaux réalisés par ZOL).

Finalisation prochaine de la création de l'application mobile en collaboration avec la société Perméable.

Nécessité d'améliorer l'interface et l'expérience utilisateur.

- **Référents régionaux pour l'inventaire des sites du carnet de plongée**

Un référent par région est demandé afin de vérifier l'authenticité des 7000 sites du carnet, en soulignant la surcharge du référent actuel.

Appel à désigner des personnes familiarisées avec le terrain et idéalement avec le carnet de plongée.

Envoi d'une demande par le secrétaire général avec une échéance d'un mois.

- **Appel à concurrence pour les assurances**

Lancement d'un appel à concurrence pour regrouper RC, AIA et Assistance en lot unique.

Retrait de certains assureurs (HDI Global, puis Generali écarté à cause du refus pour la partie assistance).

Conclusion favorable avec AXA France, bien que l'augmentation de l'assurance soit de 5,6 %.

Avancée sur une extension de l'assistance pour couvrir aussi les jours non liés à la plongée.

- **Demande de la double délégation para-plongée handisport et sport adapté dont para-apnée et para-nage avec palmes**

Constat d'un budget trop important et d'un manque de RH pour assurer la délégation. Aucune aide officielle à attendre de l'Etat et de l'ANS si nous prenons la délégation.

Décision de ne pas demander la délégation mais de continuer à développer le Handisub en transversal en loisir et compétition.

- **Contrat de délégation du ministère des Sports et effectif CTS**

Annonce de la signature prochaine du contrat de délégation (fin 2025 – début 2026).

Discussion sur l'évolution de l'effectif cible des Conseillers Techniques Sportifs (CTS).

Point sur le concours de recrutement d'un CTS rattaché à la DTN au siège national à Marseille.

- **Filière métier, formations BP et CPC**

Point sur la situation et l'opposition de la fédération, de la FSGT, de l'ANMP avec le soutien de partie des OF concernant le projet d'adosser un certificat complémentaire 20 – 40 mètres au BP Plongée scaphandre. Action du président fédéral et du DTN auprès de la directrice des sports (rencontrée le 29 avril) et de la ministre (RDV prévu le 15 juillet) pour argumenter des différences métiers entre le BP et le DE. Il est rappelé que les équivalences de droit entre nos diplômes fédéraux et des blocs de compétences du BP ou du DE ne sera pas possible. L'enjeu est aujourd'hui de travailler un référentiel qui permette d'officialiser dans le cadre des arrêtés des allègements de formation et de partie des certifications afin d'éviter que ces allègements soient du seul ressort des OF.

- **Autonomie des mineurs, TIV et révision des détenteurs**

Retour sur l'exclusivité de l'autonomie pour la plongée à l'air pour les mineurs, 16 ans et plus. Nécessité d'inclure le nitrox dans les modifications du Code du Sport pour tenir compte d'interprétations divergentes. Action du DTN en cours pour ce faire.

Rappel des prérogatives lors de formations TIV ; interdiction de réviser les détenteurs dans ce cadre.

- **Mise à jour du CACI**

La nouvelle version du CACI a été mise en ligne. Précision apportée concernant l'absence de cases à cocher afin d'éviter la rupture du secret médical.

Appel aux présidents de région pour que le certificat médical soit utilisé de manière uniforme.

- **État des licences, brevets et planning national**

Exposé par le SG : Présentation de l'état au 31 mai : baisse d'environ 1 100 licences et diminution de 2000 brevets. Importance des chiffres délivrés pour la rentabilité du siège national et des clubs.

Quelles actions mettre en place pour renverser la tendance à la baisse des licences et brevets ?

Annonce du planning prévisionnel national avec dates clés : forum des OD (20–21 septembre à Paris), prochain CDN (octobre 2025 à La Grande Motte), AG Nationale (décembre 2025), et CDN de février à Marseille.

- **Logistique du prochain CDN à la Grande Motte**

Discussion sur les horaires et organisation du prochain CDN à La Grande Motte.

Présentation du lieu (Hôtel « Les Cyclades » situé au cœur de La Grande Motte) et de la proximité des lieux d'hébergement et de festivités.

Échanges sur le covoiturage, récupérations à la gare et coordination avec bénévoles.

Possibilité d'un apéritif organisé par le comité régional.

- **Rapport financier et aspects budgétaires**

Exposé par le TG : charges et produits de la fédération se situent autour de 4,9 millions €, avec une augmentation de 500 000 € dans chaque catégorie.

Bilan intermédiaire positif avec un résultat de +55 000 € malgré un équilibre qui reste fragile.

Discussion sur l'investissement (informatique, subventions européennes, budget communication) et la nécessité d'économiser sur certaines dépenses.

- **Budgets des commissions et gestion des dépenses**

Comment concilier les demandes accrues des commissions et les moyens limités de la fédération ? La réunion des budgets prévisionnels avec chaque commission, prévue fin juin, permettra d'arbitrer

2 - Rencontre Direction des Sports et ANS (DTN et Président) 28 et 29/4

Rencontres avec notre référente ANS, avec la nouvelle directrice du développement de l'ANS (celle avec le nouveau directeur de la haute performance est reportée suite empêchement), avec la nouvelle cheffe de bureau sport durable à la direction des sports, avec le référent sport santé du ministère puis avec la directrice des sports accompagnée de ses sous-directeurs et chef de bureau concernés par les sujets à l'ordre du jour.

Points abordés : situation positive de la fédération, violences dans le sport et honorabilité, priorités de développement et contrat de développement, effectif CTS, filière métier, modifications du CDS (BEPPA notamment), délégation dont double délégation para-plongée, pêche sous-marine, adaptation au changement climatique, navires récifs...

La fédération a utilisé ses arguments (ex. double label : 2025 santé mentale et 2025 année de la mer) pour renforcer son positionnement auprès des interlocuteurs gouvernementaux concernant sa capacité de mise en œuvre des politiques publiques malgré des moyens trop réduits.

Le DTN précise que l'ANS ne serait plus menacée de suppression contrairement à d'autres agences du ministère des sports dont l'efficacité est toujours en cours de questionnement (agence du service civique par exemple)

3 - Convention Aqualung (Président), point sur e-learning (JL Ferretti)

- *Discussion sur les négociations entre Aqualung et Scubapro.*

Scubapro n'a pas pu suivre nos exigences, d'où le choix de s'engager avec Aqualung Trading sur l'olympiade.

Problèmes liés au redressement judiciaire de la holding Aqualung Corporate évoqués ainsi que les enjeux de reprise.

Négociations de partenariat incluant une dotation financière pour le développement de projets en e-learning et carnet plongée, et dotation en matériel de plongée CTN.

Importante médiatisation le 22 mai grâce à notre équipe de communication avec signature du contrat sous l'eau à Bendor (valeur historique et symbolique, trait d'union entre héritage et avenir).

- *E-learning : relooking et plan de production*

La plateforme e-learning de la fédération est en cours de relooking pour le Niveau 1 suite au changement de partenaire.

Prise de vue prévue les 30 juin et 1er juillet avec un cadreur professionnel. Montage des images par Aqualung et intégration par la société Mandarine prévue dans le courant du mois d'août.

Le projet s'inscrit dans une dynamique d'évolution des contenus futurs.

4 - Convention UCPA à venir (Président) / Convention Beuchat (M. Serval et Président)

*Convention UCPA : Renouvellement en cours de la convention. Négociation concernant le pourcentage de réduction pour les licenciés. A été vu à la baisse par l'UCPA : seulement 5 % pour les séjours de moins de 7 jours et 10 % au-delà. Demande d'amélioration FFESSM non retenue.

Résolution 25/031 : Vote du CDN concernant cette signature, laissant toute latitude au Président :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

- Convention Beuchat : Convention pour Oxyjeunes et Randosub. Signature reportée pour disponibilité.

5 - Convention PatriNat (MNHN) (Président et J. Dumas) 17/4

- Renouvellement de la convention avec le Muséum national d'Histoire naturelle (PatriNat) pour la surveillance des espèces invasives et la collecte de datas environnementales.
- Discussions avec Vincent Maran et d'autres partenaires (Office Français de la Biodiversité) pour renforcer la présence de la fédération dans les actions environnementales.
Possibilité de devenir ambassadeur sur le programme « Engagé pour la Nature ».

6 - Handisub, subvention Erasmus + sport mobilité avec la FIPS (M. Serval)

- Discussion sur les dossiers de subventions européens, notamment Erasmus et dossiers Handi, pour soutenir les projets dans le domaine du Handisub et du para handi.
- Collaboration avec l'Italie pour des échanges de bonnes pratiques (ex. manuel de randonnée subaquatique adapté).

L'objectif est de réduire les frais liés aux déplacements et d'enrichir le savoir-faire à l'échelle européenne.

7 - 15 engagements écoresponsables et DS , document cadre (Y. Ropert, J. Hladky, DTN et Président)

- Présentation d'un plan d'engagement couvrant 15 domaines (alimentation durable, mobilité, gestion des déchets, préservation sites naturels, préservation ressources en eau et énergie, réduction d'empreinte numérique, lutte contre la discrimination, défense cause solidaire, promotion de l'emploi et qualité de vie, stratégie d'achat, sensibilisation et formation au DD, etc.).
- Importance de formaliser des procédures et formation pour chaque engagement (ex. formation d'ambassadeurs, bilans annuels, suivi des actions).
Exemples concrets : utilisation de produits locaux lors des événements, limitation des déplacements en avion, suppression des bouteilles jetables et amélioration de la gestion numérique (ex. mise en CCI et suppression d'archives lourdes).
- Quels critères de performance utiliser pour évaluer l'impact des actions éco-responsables ?
- Comment harmoniser les déclarations au sein des différentes commissions pour éviter des "usines à gaz" administratives ?

8 - Parts de marché de la plongée (A. Delmas)

Analyse exhaustive des certifications délivrées en France en 2024.

- Les chiffres sont rares et précieux, rarement compilés à ce niveau.
- En 2024, environ 127 000 certifications délivrées, la Fédération détient 53% de parts de marché (contre 66% en 2019).

- Depuis 2019, le marché global a augmenté de 35%, la Fédération de 4% seulement, soit une perte de 13 points de parts de marché.
- L'ANMP et le RSTC (notamment SSI) ont le plus progressé.
- La Fédération reste leader en nombre de certifications, mais perd du terrain, surtout sur les premiers niveaux (niveau 1, PE12).
- Les certifications techniques dominent (88% des brevets).
- Sur les brevets d'entrée (niveau 1, PE12, premier Nitrox), la Fédération est passée de 70% à 64% de parts de marché entre 2019 et 2024.
- Chez les pros, la Fédération ne détient plus que 19% de parts de marché, contre 56% pour l'ensemble des pros.
- Les causes évoquées : facilité administrative des autres organismes par rapport à notre S.I, absence de valorisation de la licence, manque de marketing, fausses croyances sur le coût de la licence, manque d'outils numériques (e-learning), désamour progressif des pros pour la Fédération.
- Les avantages de la licence (assurance, packs voyages) sont peu connus ou mal vendus.
- La perte de parts de marché concerne surtout le secteur marchand.
- Discussion sur la nécessité de mieux vendre la licence, de créer des avantages concrets, de simplifier l'administration, de renforcer la communication et le marketing.
- Proposition de réfléchir à une cotisation moniteur/structure à la place de la licence, ou à des systèmes de fidélité.
- Importance de la stratégie à adopter face à la concurrence (ANMP, RSTC).
- Problème d'équivalence des diplômes niveau 4 entre Fédération et ANMP.
- Nécessité de différencier les attentes des SCA (structures commerciales) et des clubs associatifs.

9 - Élection CNOSF : AOC et DS, 2 visions pour le sport et les clubs (Président)

Information sur les élections à venir au CNOSF le 19 juin.

Deux candidats initiaux : Didier Séminet (président de la fédération de baseball, ancien VP puis SG du CNOSF, profil terrain) et Amélie Oudéa-Castéra (ancienne ministre des sports, profil technocrate).

Mr Séminet s'est retiré, laissant Oudéa-Castéra seule candidate, ce qui peut poser la question de l'indépendance future du CNOSF vis-à-vis de l'État.

Constat d'une perte d'indépendance du mouvement sportif, d'une baisse de budget de 75% du CNOSF (!) et d'un désengagement de l'État. Comparaison avec l'Italie où le mouvement sportif est plus indépendant.

10 - Étude impact social et économique du sport / Séminaire COSMOS 10 et 11/4 /AG CNML 4/3 au MTE / Immersion de navire récifs artificiels et CNML (Président)

*Présentation d'une étude menée par l'Observatoire des métiers du sport, avec COSMOS et France Active.

Résultat clé : 1 euro investi dans le sport génère 13 euros d'économie publique (2/3 sur la santé, 1/3 sur la cohésion sociale et l'inclusion).

Importance de l'inclusion, de la réussite éducative, de la cohésion sociale, et des bénéfices santé du sport. Restitution officielle à la ministre des sports le 10 avril.

*Autres points en relation avec le CNML.

11 - Plan National Adaptation au Changement Climatique du Sport (Y. Ropert et DTN)

Présentation du projet de plan fédéral pour adapter nos pratiques au changement climatique (déclinaison de plan national de l'État : PNACC).

Document à travailler notamment avec les acteurs de terrain (OD, clubs, SCA) pour garantir l'opérationnalité des mesures proposées avec une priorité immédiate : importance de sensibiliser les clubs à la vulnérabilité du milieu, économies d'eau, mobilité douce, etc.

Réunion du dimanche 15 juin 2025, 9h00-12h30 - CDN élargi aux régions**Présents :**

ALLEGRE Sébastien - DI MEGLIO Frédéric - DELMAS Éric - FELIX Valérie - FERRETTI Jean-Lou - GRANDJEAN Bruno - HECQUET Céline (visio) - HEIDT Valérie - LAMERAT Patrick - LEBRET Joël - MARAN Vincent - MARGOUET Chantal - MATYKOWSKI Isabelle - PENVEN Stéphanie - PISTOLET Julie - ROPERT Yvon - SCHITTLY Bernard - SERVAL Emmanuel - SWOBODA Claire - ZIANE Myriam

Absents : CUEVELIER Sarah - MEYER Hugo

Excusés : CORBE Anne - DUPRAT Justine - MATHIS Samuel - PHILIPPE Claude - ROUVIER Béatrice

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargé de mission
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mr Thiery BERTRAND	Bourgogne Franche Comté
- Mr David CARTRON	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Christian JOLIVET	Centre
- Mme Chantal MARGOUET	Corse
- Mr Thomas ANTH	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe - <i>Absent et excusé</i>
- Mr Patrick LAMERAT	Ile de France
- Mr Joël LEBRET	Normandie
- Mr Marie Christine ORTOLE	Martinique - <i>Absente et excusée</i>
- Mr Laurent JUMELLE	Hauts de France - <i>Absent et excusé</i>
- Mme AUPETIT Amandine	Nouvelle Calédonie – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Renaud HELSTROFFER	Auvergne Rhône Alpes – <i>Absent et excusé</i>
- Mme Océane BIONAZ	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Claude JONAC	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

Suite des points du samedi**1 – Groupe de travail analyse des parts de marché :**

Le Trésorier a initié la discussion en proposant la création d'un groupe de travail suite au débat de la veille sur les parts de marché.

L'objectif du groupe est de réfléchir aux produits d'entrée de plongée (niveau 1, PE 12, Nitrox) et au secteur marchand pour améliorer les parts de marché de la fédération à ce niveau.

Les membres pressentis pour ce groupe sont Claire SWOBODA, Éric DELMAS, et Alain DELMAS sera missionné. Le Secrétaire Général apportera son aide pour la relation avec le siège, notamment sur les aspects informatiques.

Importance d'inclure une réflexion sur les implications financières, si l'ATP concerné n'est pas coûteux en soi, les modifications du site pourraient l'être.

Il a été précisé que si une réflexion informatique est nécessaire, le Secrétaire Général est compétent, et pour la communication, le groupe s'adressera à l'équipe com.

Résolution 25/032 : Secteur part de marché, groupe de travail

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

2 – Point communication avec les régions :

Point sur la communication avec les régions.

Stéphanie PENVEN a expliqué avoir envoyé deux messages concernant la constitution d'un groupe de référents communication dans les régions et départements.

Presque toutes les régions ont fourni un référent, à l'exception de la région Sud (information attendue) et des Antilles.

Quelques départements ont répondu, mais pas tous. Une demande d'aide a été faite aux membres du comité directeur pour solliciter leurs CODEP respectifs afin d'identifier des référents com.

Une liste des départements manquants sera fournie pour faciliter le suivi.

Une première visioconférence est organisée le 25 juin pour présenter les objectifs du groupe, l'équipe com, et aborder des sujets comme la charte graphique et la stratégie de communication sur les réseaux sociaux.

Un mail individuel sera envoyé à chaque région.

3 – Médailles :

Chantal MARGOUET a présenté le bilan du bureau des médailles qui s'est réuni la veille.

Attributions :

128 médailles de bronze.

Demandes d'argent : 24 demandes reçues. 4 ont été reportées pour complément d'information, et 1 a été transformée en diplôme d'honneur (vu l'activité et l'âge de la personne). Les autres ont été approuvées.

Demandes d'or : 6 demandes approuvées et validées.

Résolution 25/033 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Le Président a mentionné la nécessité de resensibiliser les OD (Organismes Déconcentrés) sur les critères d'attribution et la valorisation des médailles, potentiellement lors du forum.

Il a été rappelé que les deux sessions de remise étaient prévues pour février et juin pour permettre la réception pour les AG. Face à des demandes tardives, il a été proposé exceptionnellement cette année de refaire une dernière session lors du prochain CDN en octobre, pour ne pas laisser les gens attendre. Le siège renverra donc une demande aux OD.

4 – Label écosub :

Label écosub 2^{ème} session :

Myriam ZIANE a présenté le bilan du groupe de travail sur le label Ecosub, composé de Julie PISTOLET, Vincent MARAN, Yvon ROPERT, Sandrine SAUGE MERLE (présidente de la commission nationale CNEBS) et elle-même.

11 dossiers ont été étudiés : 7 demandes de label (émanant de 5 clubs, 1 SCA et 1 CODEP) et 4 demandes de renouvellement.

Demandes de Label :

- GPES Plongée – La Ciotat (13)
- MOANA – Cagnes sur Mer (06)
- Octopus Club et Ecole de Plongée de Palavas (34)
- USF Plongée - Fontenay sous-bois (94)
- AQUABULLES – Le Pradet (83)
- Club sous l'eau – SARL Mare Scola – Saint Raphaël (83)

- CODEP 01

Demandes de renouvellement du Label :

- Club ROC Plongée – Royan (17)
- Club Les Grenouilles Carmausines – Carmeaux (81)
- Club BAB Subaquatique – Biarritz (64)
- PSMH Les Palmes Halluinoises – Halluin (59)

Résolution 25/034 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Le groupe a constaté que le label, existant depuis 2014, nécessitait une mise à jour car les comportements et pratiques évoluent. Les critères d'évaluation actuels sont difficiles à appliquer.

Proposition du groupe : Remettre à jour le règlement, modifier le dossier de demande de renouvellement, puis refaire une campagne de promotion.

Certains des 10 engagements actuels (ramassage de déchets, gobelets, bacs de rinçage, covoiturage) sont devenus des pratiques courantes et "un peu faciles". Suggestion que sur les 4 actions requises, 2 pourraient rester dans ce domaine (incluant l'ouverture à un public varié) et 2 autres devraient être plus orientées vers des actions naturalistes (commission bio, sciences participatives, connaissance du milieu).

Demande de simplification drastique : un préalable avec des cases à cocher, puis une section sur les actions novatrices (document recto-verso). Pour le renouvellement, il a suggéré un envoi automatique par la fédération (par exemple, à chaque olympiade) avec une simple question sur la volonté de renouveler et les nouvelles actions (une page à lire par structure). L'éco-citoyenneté est une valeur fondamentale et que la lourdeur actuelle décourage l'engagement.

Importance des labels comme gage de qualité pour la clientèle et les institutions. L'objectif serait d'avoir un maximum de structures labellisées.

Le groupe de travail Ecosub doit réfléchir à l'évolution du label en tenant compte des remarques et présentera ses propositions au prochain comité directeur. Les demandes actuelles continuent d'être traitées selon l'ancien modèle.

5 - Bilan campagne 2025 PSF - Parts territoriales et ANS (B. Schittly et DTN)

Présentation du bilan de la campagne ANS (Agence Nationale du Sport) pour les parts territoriales, validée en visio 15 jours auparavant car la campagne devait être clôturée le 1er juin (délai obtenu jusqu'au 6 juin pour permettre vote du CDN en visio).

Difficultés de la campagne :

Ouverture tardive, budget prévu inconnu au début.

Changements de règles en cours (obligation de 20% pour la féminisation, 10% pour le handicap).

Demande tardive d'implication des membres dans les CTAS.

Record de 8 versions de cadrage, causant des erreurs pour certaines CTAS.

Points positifs :

Bonne gestion administrative, délais respectés.

Gros travail du CNAS (membres formés, bonne répartition du travail, arbitrage final bien fait).

Validation des arbitrages finaux du CNAS par Georges Parquier (conseil des sages) et Sophie Dufour (référente développement ANS). Décisions prises à l'unanimité.

Baisse de subvention pour la fédération moindre que pour d'autres, grâce à un bonus lié à l'atteinte d'objectifs : 50% de parts clubs, progression du taux de féminisation des licenciés (passé de 32 à 34% sur l'olympiade), investissement pour le parasport...

Validation des dossiers des comités régionaux :

Quelques ajustements. Deux n'ont pas satisfait à l'obligation d'action de féminisation.

Sommes totales ajustées aux pré-affectations (réduction d'un forage de 1000€ à 500€ pour un).

Vérification de la somme pour le haut niveau.

Attention portée aux enveloppes pour les CODEP (corrigé partout sauf pour le Centre, faute de demandes).

Arbitrage notes A+ :

Dispositif mal compris, sera intégré aux formations. Toutes les notes A+ ont pu être abondées (uniquement pour les clubs).

Oubli de deux clubs (un PACA frustré de 200€, un Île-de-France de 800€)

Haut niveau (proposition de Richard) :

5000€ pour les 2 clubs support des pôles France.

3000€ pour tous les clubs élite d'accession territoriale (somme supérieure à celle des CTAS). Harmonisation.

Certains clubs élite ne demandent pas. Ils peuvent aussi émarger au développement. Les 3000€ correspondent au seuil de l'accession nationale.

Utilisation du reliquat du fonds de réserve :

Abondement pour des actions de féminisation notées "A" (3 clubs d'Île-de-France).

Trois notes modifiées par le CNAS : Bulles Rebelles (Handisub), Surcouf dive à Saint-Pierre (scolaires), Aqua Club Baldivien du BPL (féminisation).

Statistiques :

Baisse du nombre de clubs demandeurs, mais nombre de clubs subventionnés supérieur (dossiers moins rejetés, clubs mieux épaulés par les TAS).

1€ de subvention = 7€ d'investissement des clubs.

Part club respectée (53,2%). Haut niveau à 8%.

Féminisation : 18% (objectif 20% non atteint, "cartouche" l'an prochain).

Parasport : 13,5% (carton vert et bonus).

Rajeunissement : 27% (priorité fédérale). Santé : peu d'investissement (peu de coûts).

Étapes à venir : Aurélie finalise, mise en paiement courant juillet. 182 comptes rendus financiers à étudier.

Axes d'amélioration :

Former/reformer les TAS (note A+, fichier synthèse, dossiers omnisports).

Dissocier actions rajeunissement et féminisation pour atteindre l'objectif des 20%.

Demander aux CODEP des actions de féminisation. Clubs limités à 2 actions (sauf 3 si action féminisation).

Mieux accompagner les structures d'accès territorial (libellé argumentaire).

Produire un document de valorisation des actions exemplaires (idée de Richard).

Formation comptable (achats vs prestations FCA, locations).

Remerciements des CTAS, CNAS, et particulièrement Aurélie.

Discussions.

Validation pour l'olympiade à venir des clés de répartition pour établir les enveloppes financières pré-affectées à chaque région en début de campagne :

Rappel des clés actuellement utilisées

- Enveloppe club : 50% minimum de la somme globale (imposé par l'ANS) > répartition basée sur le nombre de licences club de la région (hors SCA, UCPA, Club France, affiliations particulières).
- Enveloppe OD : 50% maximum de la somme globale > répartition basée sur :
- Le nombre de licences clubs et SCA
- La taille du réseau régional structures à animer : nombre de clubs affiliés, de SCA et de CODEP.
- L'implication de la région dans la mise en œuvre du projet de performance (PPF) notamment en matière d'accès régional au haut niveau : prise en compte du nombre de sportifs listés et de structures identifiées dans le PPF dont existence ou pas d'un dispositif régional d'entraînement (DRE)

- 15% maximum de la somme globale (imposé par l'ANS) > % pouvant être réduit par décision du CNAS (exemple : ramené à 10% en 2025 afin de prioriser les actions relatives au développement des pratiques)
- Forfait minimal de 750€ à tous les COREG (incitation).
- Fonds de réserve : 5% pour prioritairement abonder les actions des clubs notée A+ avec priorité aux actions féminisation puis rajeunissement dans un second temps

Rappels :

- 20% minimum de la somme globale (imposé par l'ANS) doit servir des actions « féminisation »
- 10% minimum de la somme globale (imposé par l'ANS) doit servir des actions « para-sport » : la décision de ne pas demander la double délégation pour le para-plongée lève cette obligation. Pour autant choix de maintenir cet objectif avec le développement d'handisub.

Vote sur la validation des clés de répartition de la somme pré-affectée aux régions dans le cadre des futures campagnes PSF-PT 2026 - 2029

Résolution 25/035 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

6 - RandoSub (E. SERVAL)

Présentation des avancées de RandoSub.

Plus de 600 certifications de guides RandoSub (E1, E2) ont été délivrées.

Le nombre de clubs déclarant faire de l'activité RandoSub a augmenté de 20% en un an, indiquant une sensibilisation accrue, même si tous les 1200 clubs ayant coché la case ne la pratiquent pas forcément.

Projet : Création d'un guide des sites de randonnée subaquatique, une idée née au salon de la plongée.

Un bénévole informaticien, a développé une "petite moulinette informatique" rattachée au site fédéral, sans coût pour la fédération (sauf une graphiste pour le design).

Le cahier des charges (défini par le pôle présidence) exigeait que le guide soit relié au carnet de plongée et à Doris.

L'objectif est de capter du grand public. Le site permet de saisir des informations sur un site en moins de 5 minutes (localisation, accessibilité, parking, sanitaires, douches, poste de secours, faune/flore avec lien Doris, tracé du parcours).

Actuellement, 640 sites de RandoSub sont renseignés sur le carnet de plongée, qui serviront de base. Un tri sera nécessaire car beaucoup sont probablement des sites de plongée.

Appel à volontaires : Manu Serval demande de l'aide pour trier ces 640 sites avant la mise en ligne prévue pour l'été. Les volontaires (com bio ou autres) peuvent se manifester pour obtenir des codes d'accès et se répartir le travail par région.

Le site sera accessible sur le site RandoSub de la fédération, consultable sur mobile, imprimable en PDF. Toute personne (licenciée ou non) pourra rentrer un site, avec un système de validation par le groupe de travail.

Plan de communication :

- Semaine prochaine : communication aux OD.
- Début juillet : communication aux clubs, réseaux sociaux, newsletter.
- Mi-juillet : article dans SUBAQUA. D'ici là, le nettoyage des 640 sites doit être fait.

Manu pense que cet outil apportera une plus-value importante à l'image de la fédération.

Noter une demande similaire de la commission bio il y a deux ans pour nettoyer les 7000 sites du carnet de plongée, qui n'avait pas eu de réponse. Fred a noté que la demande de Manu est différente (tri initial vs. mission permanente).

La création de cet outil séparé du carnet de plongée (qui pose des problèmes techniques) vise à dynamiser RandoSub plus facilement. Ce n'est pas le même public, bien qu'on puisse rentrer une rando sur le carnet de plongée. C'est plus un annuaire de sites avec un tracé, ce que ne permet pas le carnet.

Redirection vers le carnet de plongée pour que les utilisateurs puissent y rentrer leur expérience.

7 - Point sur Championnat de France Limoges (S. Allegre et DTN)

Bilan des championnats de France mutualisés à Limoges (apnée, nage avec palmes, PSP), une première depuis 2019.

Points positifs :

- Très bon état d'esprit constructif des commissions, vrai travail de mutualisation.
- Intérêt financier de la mutualisation.
- Remerciements aux bénévoles sur place (Aurélien en chef de file).
- Perméabilité entre les commissions (ex: partage des compétences des juges de nage avec palmes vers apnée et PSP).
- Première fois pour l'élite PSP.
- Enveloppe financière raisonnable et maîtrisée par les commissions et le siège.
- Soirée de valorisation des bénévoles très appréciée.
- Bonne couverture médiatique (grâce à Aurélien LAZEIRAS), avec diffusion de deux reportages vidéo montrant les retombées économiques et la diversité des disciplines.

Quelques petits détails à régler, mais satisfaction à 90-95%.

Normalement reconduit l'an prochain à Limoges.

Projection 2027 : Appel à candidatures pour les championnats de France car Limoges ne sera probablement plus disponible. Nécessité de deux bassins de 50 mètres. La Bretagne et Suresnes sont des pistes.

8 - Championnats internationaux sportifs à venir, ressources financières (DTN et Président)

Les événements prévus et en projet :

Priorité aux 4 DRHN : faire rayonner la France en tant référence qualitative d'une organisation réussie. Faire de nos manches de coupe du monde de NAP piscine et d'apnée des « classique » (organisation tous les ans ou tous les 2 ans selon). Suppose de développer un modèle économique dédié incluant un soutien avéré des collectivités locales concernées.

- 2026 :

- Mars : éventuelle Coupe du Monde d'apnée à Montpellier (préparation RDV présidente COREG avec la collectivité semaine prochaine – dossier en préparation avec DTN et présidente CN AP).
- Avril : Du 23 au 25 avril > Coupe du Monde de nage avec palmes à Aix (3ème édition, engagement sur 3 ans). Budget intégré à la commission nationale, suppression d'un meeting. Nécessité de clarifier les flux financiers avec le club support (PAN).
- 22-26 avril : Assemblée Générale de la CMAS à Bordeaux.
- Projet coupe d'Europe fin début juin à la Gravière du Fort (réussite de l'édition 2025 portée par le COREG Grand EST avec un modèle économique positif).
- Projet d'Open International de tir sur cible à Annecy.

- 2027 :

- Mars : Coupe du Monde d'apnée piscine à Montpellier (si impossible en 2026).
- Avril : Championnat du Monde de hockey subaquatique à Clermont-Ferrand (validé en février). Constitution du COPIL en cours par DTN. Responsable de l'organisation : Cécile ROUSSEL (CN HS)
- Projet d'une coupe du monde d'apnée eau libre à Villefranche sur Mer ou Ajaccio. Le TG et le Président expriment des doutes financiers avec un Championnat du monde Hockey, une Coupe du monde Apnée piscine et une Coupe du monde apnée eau libre !
- Projet d'événement PSP à Nîmes (open ou Coupe du Monde). Dans l'objectif de contribuer à la structuration internationale de la discipline

- **2028** :
- Projet de Coupe du Monde de tir sur cible à Caen.

Contraintes financières et humaines :

La multiplication des événements internationaux pèse lourdement en mobilisation RH et financièrement en l'absence de soutien des collectivités locales.

Nécessité de rendre "sec" le modèle économique des événements internationaux pour que la fédération ne soit pas perdante (comme pour les manches de Coupe du Monde à Aix). Le Président a noté que la FFESSM est passée d'une organisation internationale par olympiade à 5-6.

L'aspect humain a été souligné : l'organisation d'un événement international représente un an et demi de travail énorme pour les équipes (siège, commission nationale). La réussite dépend de l'implication à 100% du CODEP, COREG, siège et commission. Un club support local est un atout majeur.

Représentants dans les commissions internationales (CMAS) :

Importance que les représentants français dans les commissions internationales participent à la politique FFESSM et pas seulement de l'expertise technique.

Le DTN rappelle les enjeux pour la France et la fédération d'une influence internationale réussie. Impose que nos représentants au sein de chaque commission internationale intègre, au-delà de leur dimension de technicien, une dimension politique réelle et permette ainsi au président fédéral d'anticiper pour peser sur les décisions favorables ou défavorables pour la France. Le DTN prépare un « mémo » des attendus vis-à-vis de chacun de nos représentants au sein de la CMAS (nous sommes présents dans toutes les commissions internationales).

Questions des Commissions Nationales (ordre tiré au sort par Directrice et SG)

Technique :

Modification du MFT concernant les prérogatives des CTR sur le stage en situation du cursus MF1.

Résolution 25/036 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Demande du CDN d'intégrer dans l'épreuve de réglementation et la formation des Initiateurs, Guide de Palanquée et MF1, aussi bien en Technique qu'en Apnée, une question sur le REX (Retour d'Expérience), une sur l'Honorabilité, et une sur le Carnet de plongée fédéral.

L'objectif est d'améliorer l'enseignement et la compréhension de ces sujets.

Résolution 25/037 : Intégration question REX, Honorabilité et Carnet de plongée lors formation et examens de cadres.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Une note sera envoyée à Greg (CTN) et à Laetitia (Apnée) pour qu'ils intègrent ces questions. Cela impliquera une modification du MFT et du MFA (Manuel de Formation Apnée). Le secrétaire général rédigera la note.

Biologie et environnement :

Accès du PB1 à partir de 15 ans au lieu de 16 ans.

Résolution 25/038 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Accès du formateur biologie 2 (FB2) pour des N3 initiateurs E1 via VAE (à titre expérimental) :

Actuellement, le FB2 nécessite un niveau 4 car il conduit des palanquées.

La VAE pour des N3 initiateurs E1 poserait un problème car cela autoriserait des FB2 (qui seraient seulement N3E1) à conduire une palanquée, ce qui est contraire au Code du Sport.

Une solution serait que la commission modifie ses règles pour que les FB2 issus de cette VAE ne conduisent plus de palanquées, ou qu'ils ne valident que la partie biologique sous l'eau, l'encadrement technique étant assuré par une personne qualifiée.

Décision : Refus pour l'instant. La commission doit préciser clairement sa position et potentiellement modifier ses règles concernant les prérogatives du FB2 .

CMPN :

Validations de documents (déjà gérées ou proposées) :

- CACI (Certificat d'Absence de Contre-Indication) : déjà validé.
- Lettre d'information des médecins signataires pour le CACI Handisub : intégrée au drive, pas d'observation.
- Nouvelle version du CACI Handisub (juin 2025) : pas d'observation.
- Mise à jour des listes de contre-indication pour Handisub (neuro et psychiatrie) : pas d'observation de Bernard et Fred.
- Modèle du certificat simple et double de surclassement : remerciements pour la gestion. Pas de question.
- Conseils pour un plongeur en difficulté respiratoire : Suggestion de précision "difficulté respiratoire" dans le titre. Pas d'autres observations.

Résolution 25/039 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Question sur la réalisation d'une plongée successive selon un profil inversé, sujet de réflexion :

Ce n'est pas une demande de la CMPN, ni de la CTN actuellement. Même si ce n'est pas urgent, il faudra y réfléchir un jour car cela pose problème (ex: client faisant une réadaptation à 20m le matin et ne pouvant pas aller à 30-40m l'après-midi). Questionnement sur les fondements de cette pratique.

Mise à jour du règlement médical :

Le règlement médical, document majeur pour la demande de délégation, n'est toujours pas à jour.

La CNPN a mis ce sujet à l'ordre du jour de sa réunion du 6 juin. Un planning de travail est établi. Nécessité d'implication du médecin de la SMR (pour le chapitre dopage manquant) et des médecins des commissions/équipes.

L'objectif est de présenter quelque chose en octobre. Il a été évoqué de le valider au CDN avant l'AG (normalement un CDN light).

La priorité pour la CMPN est donc donnée au règlement médical par rapport à la question du profil inversé. Rappel que le MFN et le DTN sont comptables de ces sujets auprès de l'État, et que la commission médicale est la seule obligatoire selon le Code du Sport.

Apnée :

Plusieurs modifications réglementaires ont été présentées. Le DTN confirme que les modifications réglementaires proposées sont validées par lui, sous réserve d'une correction concernant la surveillance en cas de « syncope non compliquée » (RTS) : il faut bien préciser "surveillance sur le site" pour éviter une mauvaise interprétation.

Le DTN, ainsi que le Président fédéral, expriment la nécessité impérative de gagner en efficacité dans nos organisations (lisibilité et dynamique de l'évènement, coûts...) en optimisant notamment le déroulement des épreuves, les besoins en bénévoles et particulièrement en juges à la fois en nombre et en qualifications. Le DTN demande la mise en place d'un groupe de travail qui aura pour mission de proposer une organisation plus performante du championnat de France d'apnée piscine de Limoges 2026 avec un règlement spécifique permettant, après évaluation, de faire évoluer les RTS validés ce jour.

Rappel : 31 juges apnée étaient présents à Limoges, un nombre record, ce qui illustre bien l'expression du DTN « nous organisons un championnat de France de juges et non de sportifs ».

Validations de règlements :

- Modification du règlement compétition eau libre 2025.
- Validation du règlement compétition piscine 2025-2026.
- Modification juge fédéral apnée profonde 1er degré.
- Modification juge fédéral apnée profonde 2ème degré.
- Création d'un GT « CDF Limoges 2026 » piloté par le DTN

Résolution 25/040 : Validation divers règlements.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Validation cursus handisub encadrants apnée : EH1, EH2, MFEH

Ce point a été soulevé, déjà validé et les cartes faites (EH1, augmenté de EH2 pour formateur).

Résolution 25/041 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Photo Vidéo :

Modification des fiches de brevets pour 6 niveaux de formateurs.

La Présidente a soumis une proposition de modification des fiches de brevet pour les six niveaux de formateurs photo et vidéo.

Le cœur du problème, déjà évoqué en février, concerne la formation des formateurs photo/vidéo de niveau 1 (FP1/FV1, équivalent initiateur). La commission souhaite que cette formation soit assurée par des formateurs de niveau 3 (FP3/FV3, équivalent MF2), arguant que la formation de formateurs était souvent "trop rapide et mal faite" dans le cursus des formateurs de niveau 2 (FP2/FV2).

Le Président avait exprimé en février la crainte que cela ne réduise le nombre de FP1/FV1, car il y a peu de FP3/FV3.

La proposition enlèverait aux FP2 la possibilité de former des FP1, mais leur imposerait d'enseigner aux photographes/vidéastes de niveau 3 (pratiquants). Le Président a estimé que nombre de FP2 n'ont pas vraiment le niveau pour enseigner à des pratiquants de niveau 3.

Une solution initialement envisagée lors du débat en CDN était de tenter l'expérience pendant un an ou deux et de faire marche arrière si besoin.

Cependant, après discussion et au vu de l'analyse des chiffres (9 FP1 en 2024, 8 en 2023, 13 en 2022 vs 3 FP2 en 2024, 3 en 2023, 1 en 2022), et des réticences exprimées par plusieurs membres du comité directeur telles que crainte d'un précédent, complexification par rapport à l'existant.

Il a été rappelé qu'un grand travail d'homogénéisation transversale des cursus des commissions avait été fait en 2013, mais que des divergences tendent à réapparaître.

Résolution 25/042 :

Contre : 11 Abstention : 5

Vote : Refusé à la majorité

Le comité directeur a voté contre la proposition de modification des fiches de brevet.

Une ouverture pour améliorer la formation des FP1 a été suggérée, sans passer par cette modification.

Handisub :

Nécessité de mieux formater les demandes à l'avenir, difficultés de lecture des demandes entre les lignes (!).

Développement général :

Nouvelles activités Handisub (PSP) et évolutions (tir sur cible, apnée avec cursus encadrant validé et plongeur en modification).

Actuellement : apnée, nage avec palmes, PSP, technique, tir sur cible sont en Handisub, plus photo et bio. 600 certifications par an, évolution possible vers 1000 cartes/an ?

Problème des certifications multiples :

5 commissions font des certifications Handisub. Les plongeurs en situation de handicap demandent beaucoup de cartes. Actuellement 33 certifications différentes possibles. Coût et gestion ingérables !

Validations de cursus et documents :

Cursus technique Handisub : Évolution pré-validée par la CTN, bien formatée, correspondant à la normalisation CMAS/Para-plongée. Ajout du Niveau 4 Handisub et du GP Handisub (Guide de Palanquée).

Cursus tronc commun d'activité subaquatique et brevets de qualification Handisub : Déjà travaillé, relu. Prochaine modification à surligner.

Cursus du plongeur Handisub (conditions de pratique, brevets, qualifications) : Vu par la CTN.

Accompagnants, guides et formateurs plongée Handisub : Vu par la CTN.

Vote sur 3 documents.

Résolution 25/043 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Création d'une carte universelle pour pratiquant et encadrants : un côté pratiquant et un côté avec la validation de l'encadrant en fonction de la discipline.

Créer des cartes "universelles" par commission pour Handisub : 1 carte par encadrant, 1 carte par pratiquant. Demande du CDN d'être simple dans la solution apportée.

Recto : logo Handisub + logo commission

Verso : nom + spécificité de la formation (ex: PESH6, PESH20).

Principe de ces cartes universelles pour pratiquants et encadrants Handisub, par discipline.

Résolution 25/044 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Nouvelle qualification accompagnant et assistant de formateur :

Licences aidants existent déjà. Demande pour une qualification "accompagnant" et "assistant-formateur" (ex: personne handicapée aidant une autre, ou un infirmier/médecin handicapé participant aux cours).

Dérives (ex: en tir sur cible, mélange accompagnant-aidant avec licence aidant allant dans l'eau, ce qui est contraire au principe de la licence aidant = pas de pratique).

Décision : Validation en attente sur ces nouvelles qualifications pour plus de clarté.

Abaisser l'âge pour la qualification des initiateurs Handisub à 16 ans :

Non.

Toutes les commissions doivent-elles développer des compétitions pour le para sport ?

Non pas d'obligation. La fédération ne prendra pas de délégation pour le para sport.

Hockey :

Mise à jour des catégories jeunes en compétition :

Suite à un travail avec le DTN et le médecin de la commission hockey.

Principalement le passage de la catégorie benjamin de 2 à 3 ans (10, 11, 12 ans). Cela se traduira par une modification du règlement général relatif aux catégories d'âge : création d'une rubrique spécifique aux sports collectifs, non intégrée jusqu'à ce jour et qui plaçait la CN HS en situation de non-respect des RTS généraux communs à toutes les disciplines !

Admissibilité des joueurs isolés : Celui qui est dans un club mais qui n'a pas d'équipe et va donc jouer dans un autre club.

Le DTN rappelle que cette disposition est déjà prévue par le règlement général et qu'il s'agit d'une précision spécifique au HS (restreindre le nombre sportifs concernés par équipe) qui devra donc figurer dans ses RTS particuliers.

Résolution 25/045 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Nage avec palmes :

Mise à jour du règlement sportif de Nage avec Palmes. Des correctifs mineurs étaient surlignés en jaune dans le document. La commission a été remerciée pour la clarté. Validé au préalable par le DTN

Résolution 25/046 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Outil informatique de gestion des compétitions et des performances. Besoin de mutualiser avec les autres commissions.

Est-ce qu'on peut envisager la création d'une plateforme pour prendre le relais en attendant, Intranap étant plus ou moins obsolète.

3 strates / gestion des inscriptions, des résultats et des performances. Il y a une étude du risque à faire. L'évolution du système informatique global est actuellement freinée par des problèmes avec Zol (site vitrine, commissions, boutique).

Si un nouveau SI sortait dans un an, l'intégration d'un outil de gestion des compétitions serait plus facile, mais ce ne sera pas le cas en termes de timing.

Discussion sur une plateforme indépendante : Le Président a demandé à Joël LEBERT et Julie PISTOLET (élu "senior informatique") s'il était envisageable de créer une plateforme dédiée (à l'échelle d'un an), indépendante du futur SI (avec des API).

Il y a deux types d'outils : un pour l'inscription/historisation des performances (Intranap, bientôt plus maintenable par Zol car obsolète) et un pour la gestion sur place des compétitions (génération de listes, résultats). Si Intranap tombe, la commission ne sait pas comment elle fonctionnera (Excel impossible). L'urgence est soulignée.

Il faut une réflexion plus globale et mutualisée, car chaque commission développe ses outils, dépense de l'argent. Il est cité l'exemple de la FFN. Il faudrait chiffrer un outil global.

Une étude de besoin précédente pour un logiciel de gestion des inscriptions avait abouti à des devis de plusieurs centaines de milliers d'euros (200k-500k€), jugés trop chers et ne répondant pas aux attentes.

Nécessité de rationaliser et simplifier les besoins des commissions pour arriver à un outil commun. Le SI devrait accepter des briques modulaires (comme RandoSub, carnet de plongée, module de chronométrage). Il a identifié trois stades : gestion administrative, gestion de la performance, gestion de l'acquisition de données (chronométrage, etc.), avec des besoins spécifiques par commission.

Possibilité d'une brique à part, connectée et évolutive.

Enjeu de communication : l'accessibilité publique et en temps réel des résultats est un manque actuel.

Demandé de budget pour commencer à travailler. L'urgence est l'analyse de risque sur Intranap.

Décision : Le Président demande aux référents informatiques de prendre contact avec le DTN et le bénévole qui gère Intranap pour évaluer le facteur de risque et la maintenabilité d'Intranap.

Orientation subaquatique :

Question handisub : Faire découvrir l'activité au public « plongeur handi ».

Le Président a demandé que le document soit davantage travaillé sur le plan formel.

Un point important du document : le PECH (Plongeur en Situation de Handicap) devra rester dans le cadre du Code du Sport, encadré par une personne qualifiée. C'est une différence notable car l'orientation valide peut se pratiquer hors Code du Sport, en autonomie.

Décision : En attente. Le document doit être amélioré formellement et la coordination avec la commission Handisub doit être vérifiée. Il a été souligné que tous les projets Handi doivent être portés par la commission Handisub.

Plongée Souterraine :

Organisation d'une journée atypique de découverte du Handisub à Bourg-Saint-Andéol.

Deux questions ont été posées par le nouveau président de la commission :

- Comment améliorer la communication ? Le Président a suggéré que cela pourrait être une demande de conseil à l'équipe communication de la fédération.
- Quelle est la règle pour les budgets ? La réponse serait donnée lors de la réunion des commissions la semaine suivante.

Tir sur Cible :

Organisation d'un Open International à Annecy en 2026.

Organisé par le Coreg AURA.

Budget prévisionnel : 51 000€ de dépenses, 14 000€ de recettes, soit un déficit de 36 000€.

Décision : Non, en l'état actuel du budget.

Demande de créer un nouveau championnat de précision avec une épreuve statique :

Pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer (l'épreuve statique actuelle impliquant un déplacement et de l'apnée).

Il est précisé qu'un championnat national a des règles précises et que créer un événement supplémentaire pour une seule nouvelle épreuve serait coûteux et aberrant.

Le DTN suggère une épreuve de démonstration testée dans le championnat de France existant.

Résolution 25/047 : Non à la création d'un nouveau championnat national. Possibilité à évaluer d'intégrer cette épreuve comme une épreuve de démonstration dans le championnat classique.

Pour : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Coupe du monde de Caen en 2028 :

Un championnat de France prévu à Caen cette année a été annulé par la ville deux mois avant. Un nouveau CdF est prévu à Caen en 2026.

Décision : Attendre de voir comment se déroule le Championnat de France à Caen en 2026 avant de se prononcer sur la Coupe du Monde 2028.

Résolution 25/048 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

Nage en Eau Vive :

La commission NEV a fourni un rapport, ce qui a été remercié.

Aucune question n'émanait de ce rapport.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Jean Louis FERRETTI



Le Président de la FFESSM
Frédéric DI MEGLIO

